



Réf. Farde e-Assemblées : 2603100

N° OJ : 234

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Subside Hors appel à projet # 9.- Montant : 7.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes associations et structures publiques ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :

Arrête :

Article unique : Un subside d'un montant total de 7.000,00 EUR à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2024 est octroyé aux asbl suivantes :

- HAap 40 "Vision solidaire" asbl (835.024.005) : 5.000,00 EUR;
- HAap 41 "Les petits belges" asbl (892.344.768) : 2.000,00 EUR.

Annexes :